**Cours 2 : Alphabet phonétique international (API)**

**1. Distinction entre l’oral (la prononciation) et l’écrit (l’orthographe**)

L’orthographe est la manière d’écrire les mots suivant un ensemble de règles définies comme normes pour une langue donnée ; elle appartient à l’écrit. La prononciation est orale et consiste à produire des sons. Elle entretient des relations avec l’audition (la manière dont on entend les sons). La langue parlée (orale) est formée de sons ou de phonèmes tandis que la langue écrite est formée de signes graphiques ou de graphèmes.

- Tout ce qui s’écrit ne se prononce pas forcément. Le nombre de lettres d’un mot n’est pas toujours égal au nombre de sons : il n’y a pas une correspondance totale entre la graphie et la phonie.

*Exemple :*

Le mot « éléphant » comporte 8 graphèmes (lettres) et 5 phonèmes : [e-l-e-f-] étant donné que le « t » final ne se prononce pas et que le « ph » se prononce [f] ; le mot « discours »/ [discuR] comporte 8 graphèmes et 6 phonèmes étant donné que le « s » final ne se prononce pas et que le « ou » se prononce [u]. Dans certains cas, le nombre de graphèmes d’un mot peut être identique au nombre de phonèmes : « il »/ [il] comporte 2 graphèmes et 2 phonèmes.

- Les deux langues orales et écrites ne marquent pas certains traits grammaticaux de la même manière.

1. *Exemple du pluriel :*

Le pluriel en « s » et en « x » en langue écrite ne se marquent pas à l’orale. Ainsi, certaines marques du pluriel visibles à l’écrit disparaissent complètement à l’oral :

* « chaise » / « chaises » donnent à l’oral la même transcription [∫εz] / [∫εz], « livre » / « livres » : [livʀ] / [livʀ].
* « roseau » / « roseaux » donnent à l’oral [ʀozo] / [ʀozo], « réseau » / « réseaux » : [ʀezo] / [ʀezo].

A l’oral, les mots doivent être intégrés dans une chaine parlée pour pouvoir reconnaitre la marque du pluriel :

« Les chaises sont rangées » → [le∫εzsʀʒe] : c’est grâce au déterminant et au verbe que l’on comprend que le mot chaise est au pluriel.

La liaison également est une marque orale du pluriel :

*Exemple* : on reconnait que « ils avaient » est au pluriel grâce à la liaison entre le « s » de « ils » et le « a » de « avaient » → [ilzavε]. C’est le même cas pour « les oiseaux » → [lezwaso].

1. *Exemple du féminin :*

Certains mots s’écrivent et se prononcent identiquement au féminin et au masculin : les adjectifs « habile » et « rose » par exemple. Ce n’est que lorsque ces derniers sont associés à des à un sujet que l’on peut comprendre s’ils sont au féminin ou au masculin :

« Il est habile » → [ileabil] / « elle est habile » → [εleabil]

« Le mur rose » → [ləmyRRoz] / « la robe rose » [laRobRoz].

D’autre part, certains phonèmes peuvent correspondre à des graphèmes différents :

*Exemple* : [f] peut correspondre au graphème « f » ou « ph » ; le phonème [e] peut correspondre aux graphèmes « é », « et », « er ».

**2. Pourquoi un alphabet particulier ?**

 Quand on passe des différents systèmes d’écriture aux différents types d’alphabet et que l’on tente de transcrire soit phonétiquement, soit orthographiquement un énoncé, l’on relève une correspondance partielle entre la graphie et la phonie. Cela entraine, lors de la transcription, des ambigüités.

 En effet, pour représenter le son **[z]**, l’orthographe du français utilise plusieurs graphèmes : **« s »,** **« z »**:« **z**ig**z**ag », « oi**s**eau ». Inversement un graphème du français peut renvoyer à plusieurs sons : le graphème **« c »** peut correspondre, respectivement, à **[s]**, **[k]** et à **[g]** dans « **c**inéma », « **c**ommencer » et « se**c**ond ».

 Pour éviter cette confusion, un système notationnel univoque, qui consacre une correspondance totale entre la phonétique et l’orthographe, s’impose :

 Un son == un symbole/

Phonétique Orthographe

 Un symbole == un son

L’association phonétique internationale fondée à la fin du XIXème siècle cherche à répondre à ce besoin en proposant un système de notation phonétique, **A**lphabet **P**honétique **I**nternational, intégrant les critères d’univocité, de simplicité et d’économie. Ce système a été adopté par la majeure partie des linguistes et fait l’objet de mises à jour régulières en fonction de l’avancement des recherches dans le domaine. La dernière mise à jour date de 1996.

 L’API, créé par des professeurs de langues étrangères, avait pour premier objectif d’être un instrument capable de noter la prononciation de plusieurs langues avec une graphie rationnelle. Son principe fondamental est :

* Un phonème ne peut être représenté que par un seul symbole
* Un même symbole représente toujours le même phonème

**3. API et graphies essentielles du français**

La transcription phonétique s’écrit entre deux crochets : [ ]

Dans la transcription phonétique, les signes de ponctuation se marquent ainsi :

* // pour le point final et les points de suspension
* / pour la virgule, le point-virgule, les deux points.